

COMMUNIQUE DE PRESSE | Point travaux de l'avenue de Vichy au 08 février 2023

Avenue de Vichy : un vaste chantier en évolution et des mesures de circulation maintenues

Depuis le coup d'envoi des travaux en juin 2022, le vaste chantier de rénovation de l'avenue de Vichy avance et s'adapte aux contraintes et aux aléas techniques nécessitant le maintien du sens unique jusqu'en juin prochain.



Explications

Après l'enfouissement des réseaux aériens, les entreprises se succèdent et procèdent depuis maintenant quatre mois à la modernisation des réseaux souterrains existants (gaz, eau potable, eau thermale de la Source Boussange). Ces travaux incluent plusieurs opérations, dont l'ouverture de la chaussée, la mise en séparatif du réseau d'assainissement et le changement des conduites d'eau thermale, potables et usées, avec pour effet un impact des conditions de circulation depuis le 16 janvier dernier.

Une circulation à sens unique maintenue jusqu'en juin 2023

Alors que les services et les entreprises mettaient tout en œuvre pour rétablir la circulation à double sens annoncée au 10 février 2023, une mauvaise surprise relative à l'emplacement de certaines canalisations en milieu de chaussée oblige le maintien de la circulation en sens unique jusqu'en juin 2023. Cette décision mesurée en concertation avec le maître d'œuvre et les entreprises permettront de maintenir les délais de réalisation des travaux des réseaux sans retard jusqu'en juin prochain, et ce afin d'assurer le rétablissement de la circulation et l'arrêt provisoire du chantier en juillet et août.

Des dispositifs pour les commerçants et les riverains

1. Des stationnements pour les commerçants

Afin d'assurer la continuité des services et en réponse aux demandes légitimes des commerçants, des zones de parking seront aménagées tout le long de l'avenue de Vichy afin de retrouver du stationnement indispensable au bon fonctionnement des commerces.

Des stationnements provisoires destinés exclusivement à la clientèle des professionnels de l'avenue seront déplacés en fonction de l'avancée du chantier.

2. Un dispositif d'indemnisation pour les commerçants

Une étude est actuellement en cours sur un éventuel dispositif d'indemnisation des commerçants ayant subi une perte d'exploitation en raison des travaux.

3. Une concertation avec les riverains et les commerçants

Pour aller plus loin et pour un dialogue établi avec les riverains et les commerçants du quartier, un comité de pilotage de suivi de chantier sera créé à l'issue de la deuxième **réunion publique organisée mercredi 22 février 2023 à 19h30 au Geysier**, en présence du maître d'œuvre et des responsables d'entreprise.

Plan de la déviation mise en place



Les riverains et les commerçants ont reçu en boîte aux lettres un courrier du Maire pour les informer de cette adaptation de la circulation.

Contact | Services Techniques de la Ville de Bellerive : 04.70.58.87.01